

EXTRAIT

DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VANDŒUVRE-LES-NANCY

MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
VANDŒUVRE-LÈS-NANCY POUR UNE
SORTIE URGENTE DES PESTICIDES DE
SYNTHÈSE

SEANCE DU : 25 NOVEMBRE 2019
COMMUNICATION N° : 29

RAPPORTEUR : MME ACKERMANN

COMMUNICATION

Les études s'accumulent prouvant la nocivité des pesticides de synthèse pour l'environnement et pour l'homme. Les citoyennes et citoyens qui se soumettent à des dépistages de pesticides reçoivent tou-te-s des analyses alarmantes.

Par ailleurs, le glyphosate, substance définie comme «cancérogène probable» par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), et d'autres pesticides de synthèse sont interdits en France aux particuliers depuis le 1^{er} janvier 2019 et aux collectivités territoriales depuis le 1^{er} janvier 2017. En revanche, les agriculteurs et professionnels des espaces verts intervenant pour le compte de l'État, des bailleurs, des syndicats... y ont encore accès.

S'il est de la compétence de l'Etat d'agir pour réglementer l'usage des produits phytopharmaceutiques, dont les phyto-toxiques, ainsi que de lutter contre les pollutions de l'air, la carence fautive de celui-ci a été constatée par le Conseil d'Etat dans un arrêt du 26 juin 2019.

Par conséquent, l'Etat doit prendre de toute urgence ses responsabilités.

En l'espèce, de lourdes suspicions pèsent sur la dangerosité des pesticides de synthèse. Le Président de la République lui-même ainsi que la Ministre de la transition écologique et solidaire ont indiqué partager les préoccupations des nombreux élus mobilisés sur ce sujet. Pourtant le Ministre de l'Agriculture n'envisage qu'une protection minimale, de cinq à dix mètres, autour des habitations.

Aussi, et considérant l'engagement de la commune de Vandœuvre-lès-Nancy contre l'utilisation de pesticides et biocides dans le cadre de la Charte des Villes sans perturbateurs endocriniens ratifiée par la commune ou de l'obtention du label des villes et villages fleuris (engagement qui s'est traduit, avant que la loi Labbé ne l'impose, par un abandon de l'usage des pesticides de synthèse dans l'entretien des cimetières, des espaces verts, des jardins partagés et familiaux), et ses actions menées dans le cadre de la protection de sa biodiversité communale qui l'ont d'ailleurs amenée à prendre un arrêté interdisant les pesticides en date du 4 septembre 2019 (arrêté retiré depuis sur injonction préfectorale), la commune de Vandœuvre-lès-Nancy souhaite interpeller les pouvoirs publics en se ralliant à toutes celles et ceux qui ont la volonté de faire changer la loi.

En conséquence de quoi, le Conseil municipal de Vandœuvre-lès-Nancy, réuni en séance le 25 novembre 2019 :

· décide d'apporter son soutien à l'Appel du mouvement des Coquelicots qui demande l'interdiction de tous les pesticides de synthèse ;

- demande au Gouvernement de prendre une décision rapide en faveur de la mise en place d'une distance de sécurité de 150 mètres autour de toute parcelle cadastrale comprenant un bâtiment à usage d'habitation ou professionnel ;
- demande au Gouvernement d'engager une démarche concertée avec les communes pour faire changer la loi et concourir à la sauvegarde du patrimoine inestimable de la biodiversité sur nos territoires et de la santé de nos concitoyens.

Adopté à l'unanimité

Abstentions : M. CARPENA Jean-Paul - M. RENAUD Frédéric - M. BONHOMME Gérard



Stéphane HABLOT

Maire de Vandoeuivre
Vice-Président du Conseil Départemental
de Meurthe-et-Moselle
Vice-Président de la Métropole du Grand Nancy